

## Le club des entreprises rassemble

La 1<sup>re</sup> édition des trophées des clubs entreprises a rassemblé près de 140 chefs d'entreprises qui ont débattu de l'importance des réseaux.



Cent cinquante convives ont participé à la soirée de gala au cours duquel les lauréats ont été récompensés.

Pari gagné pour le CEPR (Club des entreprises du pays de Rance) qui a organisé de main de maître, la première édition des trophées des clubs entreprises à l'échelle nationale. Une manifestation qui a donné lieu à un événement : la retransmission en direct sur internet du colloque débat sur la place des réseaux dans l'entreprise, avec intervention possible en simultanée des internautes. 140 personnes ont participé au débat qui a été animé par Pascal le Guern journaliste économie à France Info. René Benoit maire de Dinan a tenu à féliciter les responsables du CEPR : «**Vous avez réussi à mettre sur pied quelque chose qui dure depuis six ans et à fédérer plus de 100 chefs**

**d'entreprises** ». Quant à Michel Vaspert vice-président de la Codi chargé du développement économique il a mis l'accent sur le besoin de travailler en réseaux entre les élus et les chefs d'entreprises : «**Les réseaux permettent de se connaître et de ne pas aller chercher ailleurs ce qu'on a à côté de chez soi. Chaque chef d'entreprise a ses réseaux. Il est en rapport avec ses clients, ses collègues et ses fournisseurs. Les réseaux permettent un développement endogène et exogène du territoire** ». Et de faire remarquer : «**Il faut faire évoluer la mentalité des français par rapport à l'économie de marché, car l'économie c'est le développement de**

**nos territoires** ».

Jean Gaubert député a rappelé que dans les années 1990 le pays de Dinan était un pays qui souffrait de la sinistrose (mauvaises statistiques, faillites d'entreprises, désertification) : «**Aujourd'hui, a-t-il précisé, le pays de Dinan est en voie de guérison. Il dispose d'un tissu de petites entreprises capables de relever des défis, et qui n'aspirent qu'à se développer** ». Claudy Lebreton, président du conseil général a pour sa part souligné : «**Ce ne sont pas les élus qui font le développement économique, mais ils peuvent en revanche accompagner et créer les infrastructures nécessaires** ».

Jean-Luc POUCHARD.

## 91 équipes aux 3 heures de Dinan

Venus de toute la Bretagne et même de Charente 277 kayakistes ont participé à la 30e édition de la course relais sur la Rance

La 30e édition de la course de relais en canoë-kayak intitulé «**Les 3 heures de Dinan** » a été organisée dimanche après-midi au port de Dinan par le club de canoë-kayak de la Rance présidé par Michel Sannier. Cette manifestation marque chaque année le début de la saison sportive du canoë-kayak breton. Celle-ci a connu un vif succès populaire et sportif. 91 équipes représentant plus de vingt clubs bretons ou charentais se sont affrontées sur la Rance, sur un parcours long de 2,8 km. Les 277 Kayakistes engagés devaient descendre la Rance jusqu'à la vieille rivière à Lanvallay et la remonter jusqu'au port de Dinan, et cela sans répit pendant trois heures.

Le vent soufflant parfois en rafales a quelque peu compliqué la tâche des kayakistes qui ont évolué vent de face sur la Rance avec leurs embarcations : bateaux de course en ligne, bateaux de mer ou pirogue. C'est finalement l'équipe de La Gacilly composée de trois cadets (Benjamin Le Gavre, Matthieu Le Bris, Thibault Germaine) et entraînée par Olivier Germaine qui s'est imposée en 13 tours et 3 h 11 mn 53 devant les seniors dinannais Michel Sannier, Solen Cellier et Arnaud Ja-



Le départ des 3 heures de Dinan, un moment toujours spectaculaire pour les centaines de spectateurs rassemblés le long des quais.

met, 13 tours en 3 h 14'2. Lors de la remise des prix Léo Carabeux vice-président de la Codi chargé des sports a annoncé qu'une base d'en-

traînement de slalom était à l'étude pour 2007 sur Léhon et qu'on attendait l'accord des bâtiments de France. En 2007, le club de canoë-

kayak de la Rance fêtera ses 40 années d'existence.

## La très bonne saison des nageurs

Sur les 209 nageurs du club, 137 ont nagé en compétition. La palme revient à Laura Couderc et Bruno Goupil.

Le président Frank Bauer a ouvert la 28e assemblée générale du club de natation, vendredi soir dans les locaux de la source en présence d'une bonne assistance. Dans son rapport moral, le président a précisé que la gestion du club s'approche de celle des professionnels, compte tenu du nombre de licenciés. Il n'a pas manqué également de souligner le travail d'équipe des entraîneurs. «**Nous avons la quatrième place en Bretagne au classement national** ». L'entraîneur Charly le Quintrec devait brosser le bilan sportif en commençant par les Maîtres. «**Une année exceptionnelle avec une bonne assiduité aux entraînements et une grosse participation aux compétitions. Le championnat de France aura lieu en mars à Angers** ». Au niveau du groupe enfant, il faudra être plus vigilant. Les cadets ont été présents aux championnats de France toutes catégories ainsi qu'au championnat de France ca-



De droite à gauche, Frank Bauer, Charly le Quintrec et Jean-Michel Lefeuvre ont présenté leurs bilans.

det. Les minimes ont un peu raté leur saison, par contre les benjamins, avenirs et poussins ont fait preuve d'assiduité. «**Un petit couac au niveau de la formation pour encadrer les groupes** » a précisé Ch. Le Quintrec. Les résultats sont encourageants que ce soit en inter-clubs en régional ou en coupe de France. «**La coupe de France des départements aura lieu les deux**

**prochaines années à Dinan** ». Bruno Goupil et Laura Couderc ont été récompensés pour leurs excellents résultats en eau libre. Ils vont figurer dans les listes ministérielles. Ce qui va leur permettre d'avoir des aides. Le trésorier Jean-Michel Lefeuvre a annoncé un bilan positif. Après élection du tiers sortant, Sylvie Anger et David Goupil entrent dans le bureau.



Le passage de relais un moment toujours délicat.



Les cadets de La Gacilly vainqueurs de l'épreuve se sont vu remettre le trophée par Léo Carabeux vice-président de la Codi, en présence de Marie-Laure Graille directrice départementale de la jeunesse et des sports.

## Vie en ville

### Les familles des résidents reçues au foyer Yves-Blanchot

Samedi, au foyer résidence Yves Blanchot, le personnel et les résidents ont organisé pour la troisième année consécutive la journée des familles. «**C'est une occasion, précise Francis Frezel, directeur de l'établissement, de rencontrer les familles et pour les familles de faire connaissance avec le personnel et les membres du conseil d'administration** ». Mais la fête des familles 2006 a pris un relief particulier, puisqu'on a fêté l'obtention de l'agrément qui permet au foyer résidence de devenir EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). «**Cet agrément qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006, permet désormais au foyer de donner la possibilité de garder les gens jusqu'à la fin de leur vie s'ils ne souffrent pas de pathologies graves nécessitant une hospitalisation** » précise Francis Frezel. Cette nouvelle mission a



Journée des familles : une occasion de se retrouver entre amis, familles, membres du conseil d'administration, membres du personnel et élus.

entraîné le recrutement d'une dizaine d'employés (infirmière coordinatrice, médecin gériatrique, infir-

mier IDE, équipe de nuit, aide médico-psychologique, lingère etc.). Le foyer accueillie aujourd'hui 60 ré-

sidants : (20 hommes, 40 femmes), moyenne d'âge 87 ans, 15 ont plus de 95 ans.

## Justice

### L'audience de vendredi en bref...

«**La colère d'un dupe** ». Deux mois après son mariage, un homme s'aperçoit que sa femme le trompe. Une aventure qui a commencé avant le mariage. Les jeunes mariés partent quand même en voyage de noce. Mais dès le retour, la femme va rejoindre son amant. Le jeune marié la retrouve chez son rival. Il sort une bouteille en plastique rempli d'essence avec une mèche qui sort. Il menace de mettre le feu à l'abri de jardin. Mais se retient. Sa femme lui promet d'être fidèle. Ça ne dure pas trois jours. Le mari découvre à nouveau le couple illégitime chez l'amant. Il tire un coup de fusil de chasse en l'air. Nouvelles promesses, nouvelle infidélité. Cette fois le mari s'acharne sur la voiture de la femme volage. Il la projette sur un talus et se bat avec l'amant. À la barre, le mari est calme. Son visage est emprunt de douceur. «**Je voulais juste les impressionner. Mais je n'en pouvais plus. Des fois elle est avec moi, des fois avec son amant** ». La procureur reconnaît que sa situation est difficile à gérer. «**Mais votre perte de contrôle aurait pu être fatale** ». Elle requiert quatre mois de prison avec

sursis. L'avocat de la défense, très vieille France, bondit. «**Ces réquisitions sont complètement à côté de la plaque. L'attitude de l'épouse heurte la morale. Vous vous rendez compte que l'amant était au mariage. Autrefois, un mari avait le droit de dérouiller son rival** ». «**Ça fait longtemps que ce n'est plus comme ça** », relative la présidente. Ce qui n'a pas empêché le tribunal de dispenser le prévenu de peine.

**Les crocs**. Vers 23 h dans le centre-ville de Dinan, un homme promène son malinois au bout de sa laisse. Ils croisent un autre chien, mélange de berger allemand et de boxer. Il n'a pas de laisse. Les chiens se reniflent. La maîtresse du boxer, une jeune femme de 19 ans passablement ivre, croit son chien en danger. Elle lui dit d'attaquer. Mais au lieu de s'en prendre au quadrupède, il mord le maître au mollet. Une vilaine blessure. La victime a de lourdes séquelles. La maîtresse ne s'est pas présentée au tribunal. L'avocat de la victime a rappelé qu'un arrêté municipal oblige le port de la laisse pour toutes

sortes de chiens. La maîtresse écope d'un mois de prison avec sursis. Les dommages et intérêts seront examinés après une expertise médicale sur la victime.

**Para contre cow-boys**. Un homme de 40 ans arrive à la barre. Coupe para, muscles saillants. La présidente rappelle qu'il est poursuivi pour avoir agressé des vigiles dans le magasin Super U de Plancoët après un vol de CD en juin dernier. «**C'est des cow-boys, je n'ai fait que me défendre** », le coupe le prévenu. La présidente tique. Il persifle. La magistrate garde son calme. Met les choses au point. «**Ça ne va durer comme ça longtemps. Laissez-moi parler** ». Le prévenu serre la mâchoire. «**Vous aviez déjà volé des CD plusieurs fois dans le même magasin. Ce jour-là, vous avez fait preuve d'une rare violence** ». «**C'est vrai, mais j'avais l'impression d'être victime d'une injustice. J'avais bien enlevé les antivol, mais je venais de remettre les disques en rayon. J'avais compris que je faisais une bêtise. Et là, ils m'ont cravaté. J'ai pas aimé** ». Il n'a pas aimé au point

de les rouer de coups de pieds et de poings. «**C'est vrai, je leur aurais fait la peau si j'avais pu** ». Son avocate a expliqué qu'il avait bu de l'alcool est surtout pris des médicaments. Trois mois de prison avec sursis et obligation de soins.

**Planche de salut**. En août dernier à Caulnes, un homme veut revoir son ex-compagne. Elle lui dit qu'elle est avec un ami et lui demande de repasser le lendemain. Il ne le supporte pas, casse les vitres avec des pierres. Il force la porte. La femme le frappe avec une planche pour le calmer. Peine perdue. Il monte à l'étage. La femme s'agrippe à ses jambes. Rien n'y fait. Il crie, se débat, casse plusieurs meubles. Il finit par partir. À la barre, l'homme a un débit haché. «**Je n'ai pas supporté qu'elle soit avec quelqu'un d'autre. Mais je savais que j'étais en train de perdre la tête. C'est même moi qui lui ai dit d'appeler les gendarmes** ». Trois mois de prison avec sursis.

Jean-Valéry HÉQUETTE.

## Express

### Retraités

Permanence de la caisse RSI Bretagne (anciennement Organic de Bretagne), mardi 3 octobre, de 14 h à 16 h, à la chambre de commerce et d'industrie, centre pavé, rue du Nouétté, ZI de Quévert.

### Stomisés des Côtes d'Armor

Permanence de l'association ce lundi 2 octobre, de 15 h à 17 h 30, salle de réunion de la polyclinique du Pays de Rance, 1, rue Comte de la Garaye. Contact 02 96 65 26 99.

### Club Pyramide Duguesclin

Rencontre mardi 3 et jeudi 4 octobre, de 14 h à 17 h, à la maison des associations, 46, promenade de la Fontaine-des-Eaux, porte C, 2e étage. Contact : 02 96 39 80 79.

### Droit de mourir dans la dignité

Permanence mensuelle de l'association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), mardi 3 octobre, de 10 h à 12 h, au centre social, 5 bis, rue Gambetta. Contact : Claire Bazin au 02 96 89 15 74.

### Accidentés du travail

Permanence de l'association des accidentés de la vie (FNATH) mardi 3 octobre, de 9 h à 12 h, à la mairie de Dinan. Contact : Alain Bodin, au 02 96 87 40 96.

### Croix Rouge

Le « point accueil » est ouvert dans les locaux, 14, bis rue Chateaubriand (entrée par la cour de l'ancienne école primaire Broussais). Des bénévoles sont à l'écoute les mardi et jeudi, de 14 h à 16 h. Contact : 02 96 39 86 74.

### Atelier détente

Activités de loisirs créatifs et activités manuelles jeudi 5 octobre, de 14 h à 17 h, au centre social, salle Cadoudal, 5 bis, rue Gambetta. Contact : 02 96 39 19 49.

### Point écoute adolescents

Consultation gratuite sans rendez-vous chaque lundi en période scolaire, de 16 h à 18 h 30, au centre médico-psychologique infanto-juvénile (CMPJI), 9, rue de la Préjantais. Contact : 02 96 87 11 87.

### Club de bridge

Portes ouvertes mardi 3, de 14 h à 19 h, dans son local, 14 bis, rue Chateaubriand. Contact : 02 96 39 24 93 ou 02 96 27 05 81. Le club propose des cours d'initiation et de perfectionnement, des tournois et des parties libres et attend toute personne intéressée pour découvrir le bridge.

### Formation aux premiers secours

L'association des secouristes actifs de Dinan protection civile organise une formation aux premiers secours (AFPS). Les cours auront lieu du mardi 3 au jeudi 19 octobre, chaque mardi et jeudi, de 20 h à 22 h, dans les locaux de l'association à la Source, boulevard André Aubert. Renseignements et inscriptions au 02 96 27 06 90 ou 06 81 44 21 31.